

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 9 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240909-D2024_21-DE

N° ordre de passage : 5
N° annuel : D2024-21

Mise en ligne le 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers de Blosserville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 26
votants : 26

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Serge BOUST, M. Etienne LARDANS, M. Didier BELLIERE (2), M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Denis GUEDIN, M. Bernard TAILLEUX, M. Pascal CAPRON, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL,

Date de convocation :
22/08/2024

Excusés : M. Jean Pierre CANU, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Dominique BOUGON, M. Jean Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Monique HOUSSAYE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Christophe DUBOSC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU DEMENAGEMENT EN MAIRIE DE FONTAINE LE DUN

L'équipe du Syndicat a déménagé dans de nouveaux bureaux situés en mairie de Fontaine le Dun. Les statuts doivent donc être modifiés pour être en conformité avec la nouvelle adresse.

Le Quorum constaté, il est procédé au vote à 19h00.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le projet de modification des statuts tel que :

Article 3 : SIEGE

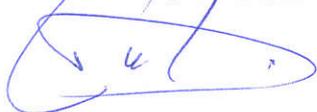
Le siège du Syndicat est fixé en mairie de Fontaine le Dun, Place Docteur Courbe, 76740 FONTAINE LE DUN

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la consultation des communes et des communautés de communes.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Christophe DUBOSC,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 10/09/2024



Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 10/9/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr